



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32406

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés rencontrées par les producteurs fruitiers réunionnais pour l'exportation de leur production. Pour exemple, plus de la moitié de la production de litchis de la Réunion va cette année pourrir sur pied. Le marché local, où les litchis se sont vendus à moins d'un euro le kilo, ne peut plus absorber l'offre et la filière exportation n'a pas rempli une fois encore ses promesses. En pleine campagne fruitière, à la période des fêtes de fin d'années, les quelque soixante-dix-huit producteurs présents à la Réunion se sont retrouvés de nouveau confrontés à des difficultés d'acheminement des fruits vers les marchés métropolitain et européen. Une centaine de tonnes de fruits s'est ainsi retrouvée bloquée dans les chambres froides de l'aéroport de Gillot, représentant un manque à gagner considérable sur une campagne qui ne dure que quelques mois par an. La production locale, qui s'est engagée depuis quelque temps déjà dans une véritable démarche de qualité pour conquérir de nouveaux marchés, campagne promotionnelle ou procédure de labellisation, voit ainsi ses efforts mis à mal par des problèmes de fret. Il lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour remédier durablement à ces difficultés d'acheminement des produits réunionnais vers la métropole. - Question transmise à Mme la ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite appeler l'attention sur les difficultés d'acheminement des productions fruitières réunionnaises vers la métropole. Au cours de ces dernières années, les flux de produits issus des filières fruits de la Réunion à destination du marché métropolitain se sont particulièrement accrus, en raison du développement et de la structuration des productions. Des difficultés croissantes sont apparues en 2003, en termes d'organisation du transport de ces marchandises périssables, malgré la mise en place en début d'année à l'initiative de la chambre d'agriculture, d'un comité de pilotage associant les organisations de producteurs, les exportateurs et les compagnies aériennes. Tirant les enseignements de cette situation inédite, le ministère de l'outre-mer a souligné, dès le premier trimestre 2004, auprès des autorités locales, la nécessité de mettre en place des liens contractuels fiables entre les différents acteurs des filières et les compagnies aériennes ainsi que l'importance du dialogue et de la concertation au plan local. Tout au long de l'année, le ministère de l'outre-mer a veillé à ce que les réunions qui ont pour objet d'améliorer l'organisation et la planification de ces envois de fruits se poursuivent. A titre d'exemple, la compagnie aérienne nationale s'est engagée à respecter le calendrier validé par les producteurs, et a passé des accords avec certains d'entre eux organisés en groupement. Ainsi, les exportations de fin d'année devraient se dérouler, en 2004, dans de meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32406

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 580

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9779